

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2023

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE -
(N° 947)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Boucard,
M. Descoeur, M. Dive, M. Dubois, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Portier, M. Seitlinger,
M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Le Fur et M. Ray

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que les délais moyens pour obtenir une date d'examen dans chaque département. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel, par soucis de transparence, que les délais pour obtenir une date de passage de l'examen soient indiqués, pour chaque département, sur la plateforme numérique nationale d'information prévue à cet alinéa 2.